



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 mars 2016

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE :

Action Logement s'engage à reloger en trois ans sur la région Île-de-France

11 500 ménages prioritaires

Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, **Jean-François Carenco**, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, **Jacques Chanut**, Président d'Action Logement, **Jean-Baptiste Dolci**, Vice-président et **Bruno Arbouet**, Directeur général d'Action Logement ont signé ce lundi 7 mars 2016 un protocole d'accord par lequel ils s'engagent mutuellement pour les trois années à venir à développer leur collaboration en faveur du logement des ménages salariés reconnus prioritaires au titre du Droit au Logement Opposable (DALO) ou sortant d'un logement temporaire.

Ce protocole est inscrit dans le cadre de la Convention quinquennale signée le 2 décembre 2014 et celui de la réforme en profondeur du modèle et des structures d'Action Logement, visant à renforcer les liens entre l'accès au logement des ménages, notamment des travailleurs précaires, et l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. Il consacre l'engagement de solidarité des Partenaires sociaux et des services déconcentrés de l'Etat en Ile-de-France pour améliorer la performance et les modalités de mobilisation du contingent de réservations d'Action Logement au profit principalement des salariés en situation de précarité.

Les partenaires s'accordent sur une montée en charge progressive des objectifs pour atteindre en 2018 100 % de l'obligation fixée par la loi, soit un quart des attributions effectuées sur le contingent d'Action Logement. Ainsi, Action Logement s'engage à reloger en trois ans sur la région Île-de-France 11 500 ménages prioritaires ciblés par le protocole. Pour ce faire, un pilotage renforcé et une équipe régionale dédiée à l'atteinte des objectifs de relogement seront rapidement mis en place.

Action Logement va par ailleurs accompagner les pouvoirs publics dans la promotion de la mixité sociale en consacrant, à titre exceptionnel, 50 % des attributions sur son contingent en faveur des publics prioritaires sur les 39 communes d'Île-de-France carencées au titre de la loi SRU.

Jacques Chanut, Président d'Action Logement, réaffirme « *L'engagement de solidarité des Partenaires sociaux en faveur du logement des publics prioritaires, principalement des travailleurs précaires, et assure qu'Action Logement sera un partenaire attentif et exigeant pour veiller au respect des objectifs fixés conjointement* ».

CONTACTS PRESSE

Action Logement : Jean-François Faucher : 01 44 85 81 44 - jean-francois.faucher@actionlogement.fr